



## PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 04 JUILLET 2023 À 19H30

### Publication

Monsieur le maire, atteste, que le présent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du mardi 4 juillet 2023 a été mis en ligne sur le site internet de la ville, dans les conditions prévues au nouvel article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance du 7 octobre 2021 (article 1 et 2)

### Convocation

#### L'an deux mille vingt-trois,

Le quatre juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Florent BORON, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Christelle BARDEILLE, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Véronique LOZEVIS (arrivée délibération 1), Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Philippe DESBOIS, Jean-Philippe ANTOINE, Sophie LAFEUILLADE (arrivée délibération 1), Nathalie ZENOU, Eric FROMMWEILER.

#### **Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Muriel DEGAVRE à Gérard PARFAIT  
Isabelle TRAPPIER à Monsieur le Maire  
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS  
Jérôme FENAILLON à Nathalie ZENOU  
Stéphanie NOGUES à Sophie LAFEUILLADE

#### **Absents :**

Thomas BATIGNE  
Clotilde FRETÉ

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## A) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2023 adopté à l'unanimité

## B) Délibérations

### N°2023/07-40 : Décision modificative numéro I du budget annexe de l'assainissement

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49,

**VU** le budget primitif 2023 voté le 21 mars 2023,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à de nouveaux ajustements de crédits,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

**APROUVE** la décision modificative numéro I telle que détaillé :

VILLE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE BUDGET ASSAINISSEMENT		DM n°1	2023	
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D - 61523 – Réseaux		43 000,00		
<b>TOTAL 011 – Charges à caractère général</b>		<b>43 000,00</b>		
R - 70613 – Participation pour l'assainissement collectif				28 000,00
R - 70611 – Redevance d'assainissement				7 000,00
<b>TOTAL 70 – PRODUITS DE SERVICES</b>				<b>35 000,00</b>
R - 7581 – FCTVA				8 000,00
<b>TOTAL 75 – Produits divers de gestion courante</b>				<b>43 000,00</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>43 000,00</b>		<b>43 000,00</b>

### N°2023/07-41 : Marché de travaux d'extension et de rénovation du centre multi accueil « Petit prince » : Attribution des lots 5, 6, 7 et 8

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les dispositions des articles L.2123 et R.2123 du Code de la commande publique,

**CONSIDERANT** le projet d'extension et de rénovation du centre multi accueil « Petit Prince »,

**CONSIDERANT**, la publicité transmise sur le site officiel dématérialisé [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) le 16 mars 2023 (avis 3952101), et publié au BOAMP sous le numéro 23-35784 ainsi qu'au JOUE sous le numéro 2023/S 057-169955,

**CONSIDERANT** les 5 offres reçues dans les délais pour le lot 5 : plâtrerie – faux plafond,

**CONSIDERANT** les 7 offres reçues dans les délais pour le lot 6 : peinture – revêtement de sol,

**CONSIDERANT** les 4 offres reçues dans les délais pour le lot 7 : menuiserie intérieure,

**CONSIDERANT** les 5 offres reçues dans les délais pour le lot 8 : électricité courant fort courant faible,

**CONSIDERANT** qu'à la suite des négociations et de l'étude des offres, la société ISOGYPS située 3 rue du Bas Perreux, 95200 SARCELLES, présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de la consultation pour le lot 5 : plâtrerie – faux plafond,

**CONSIDERANT** qu'à la suite des négociations la société LAUMAX, située 41 avenue de la République, 94120 FONTENAY SOUS BOIS présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis au règlement de la consultation, pour le lot 6 : peinture – revêtement de sol,

**CONSIDERANT** qu'à la suite des négociations la société EGV BAT, située 50 rue Voltaire, 92150 SURESNES, présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis au règlement de la consultation, pour le lot 7 : menuiserie intérieure,

**CONSIDERANT** qu'à la suite des négociations la société ALTERNANCE, située ZAC Innovaparc, Immeuble le Pythagore, 60 rue de l'Industrie, 78200 BUCHELAY présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis au règlement de la consultation, pour le lot 8 : électricité courant fort courant faible,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

**APPROUVE** l'attribution du marché de travaux à la société ISOGYPS située 3 rue du Bas Perreux, 95200 SARCELLES, pour le montant négocié des travaux du lot 5 : plâtrerie faux plafond qui s'élève à 85 101,68€ HT, soit 102 122,02€ TTC.

**APPROUVE** l'attribution du marché de travaux à la société LAUMAX, située 41 avenue de la République, 94120 FONTENAY SOUS BOIS, pour le montant négocié des travaux du lot 6 : peinture, revêtement de sol qui s'élève à 71 599,66€ HT, soit 85 919,59€ TTC, inclus variante revêtement acoustique.

**APPROUVE** l'attribution du marché de travaux à la société EGV BAT, située 50 rue Voltaire, 92150 SURESNES, pour le montant négocié des travaux du lot 7 : menuiserie intérieure qui s'élève à 82 289,55€ HT, soit 98 747,46 TTC, inclus la variante relative aux blocs portes non cintrées.

**APPROUVE** l'attribution du marché de travaux à la société ALTERNANCE, située ZAC Innovaparc, Immeuble le Pythagore, 60 rue de l'Industrie, 78200 BUCHELAY, pour le montant négocié des travaux du lot 8 : électricité courant fort courant faible qui s'élève à 104 562,41 € HT, soit 125 474,89 TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

### Questions orales

Aucune

*Gérard PARFAIT apporte une précision concernant les ronds-points. Dans une optique de gestion des coûts, il sera effectué une prise de terre excédentaire sur le rond-point ouest pour la transférer rond-point est.*

La séance prend fin à 20h10

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 4 juillet 2023

Le Président,  
**Gilles STUDNIA**

Le secrétaire de séance

  
**Gérard PARFAIT**



Ville de Saint Nom La Bretèche  
Conseil municipal du 04 juillet 2023

Mis en ligne le 5 octobre 2023

Document rendu exécutoire le 5 octobre 2023

Certifié par le Maire pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pascal PARISSIER

